

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2015-07 et 2015-10

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2015-07 - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. O-0.1), afin de bonifier les dispositions relatives à l'occupation d'un placottoir et d'un étal de fruits, de légumes et de fleurs.
- Règlement 2015-10 - *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1) et le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2015 (2014-19)*.

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 13 avril 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 16 avril 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx

>6189918